

AFFAIRE N°13 - Signalisation lumineuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage de poursuivre l'installation de feux de signalisation, conformément aux études du Plan de circulation.

Les équipements concernent les carrefours ci-après :

- Rues Malartic/Général de Gaulle ;
- Rues Malartic/Ruisseau des Noirs ;
- Rues Bertin/Source ;
- Rues Général de Gaulle/Jacob/Voltaire ;
- Rues de Paris/Rolland Garros ;
- Rues de Paris/Félix Guyon ;
- Chemin Lory les Bas/ancienne RN2.

Le coût de l'opération s'élève à 1 000 000,00 F. Elle serait financée par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver l'avant-projet et de m'autoriser à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOURHIS - Cette installation de feux de signalisation concerne la rocade prévue au plan de circulation qui prend sa source à la rue Lucien Gasparin et à la rue Labourdonnais et qui va passer par la rue Malartic et sortir tout à fait sur le Boulevard Vauban.

Bien entendu, nous n'avons pas pu mettre des feux à tous les carrefours de la rocade. Nous avons retenu certains carrefours du centre-ville, tels que la rue de Paris, la rue Roland Garros et la rue Félix Guyon.

Il y aura également des feux au chemin Lory les Bas (ancienne RN2), c'est-à-dire au carrefour de l'UMAB.

M. GERARD Marc - Est-ce que dans l'aménagement du Chemin Lory les Bas et de l'ancienne RN2, il n'y a pas lieu de prévoir un feu rouge avec le carrefour de l'UMAB ? Pratiquement toutes les voitures qui arrivent de Sainte-Clotilde et du Chaudron débouchent à cet endroit et il leur est difficile de s'insérer dans la circulation.

LE MAIRE - La route littorale est la route prioritaire.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.